

Informations sur l'essai sur piste

Inscription et annulation

Les personnes souhaitant participer à une course doivent obligatoirement avoir 18 ans et posséder un permis de conduire valable. Vous pouvez vous inscrire avec par internet. L'inscription est obligatoire, mais seulement valable avec l'accusé de réception de votre paiement.

En cas d'un désistement par écrit jusqu'au délai d'inscription: remboursement total. En cas d'un désistement par écrit jusqu'au plus tard 5 jours avant l'essai sur piste: une contribution aux frais de CHF 150.00 sera retenue. En cas d'un désistement après ce délai ou d'une absence non justifiée vous n'aurez plus droit à aucun remboursement.

Véhicules

Les participants suivent l'essai sur piste avec leur propre véhicule. Tous les véhicules ordinaires et toutes les voitures de course se trouvant dans un état technique irréprochable et qui sont conformes aux prescriptions sur le bruit sont admis à l'essai / max. 100 dB (véhicule formule sur demande). Les pneus de course sans profil (slicks) sont autorisés. Votre véhicule doit arriver sur place avec le réservoir plein. L'organisateur se réserve le droit, d'exclure les participants dont les véhicules ne correspondent pas aux exigences techniques. Les frais ne seront pas remboursés.

Equipement de sécurité

Pendant tous les exercices, le port d'un casque automobile ou moto est obligatoire. Les participants apportent eux-mêmes leur casque. Le port d'une combinaison ignifugeante conforme aux prescriptions est obligatoire pour ceux qui prendront part avec une voiture de course ouverte (voitures de formule). Les autres participants doivent **obligatoirement porter des vêtements à manches longues.**

Ceintures de sécurité: au minimum des ceintures à trois points (de série) sont demandées. Des ceintures à 4 ou 6 points d'ancrage sont également acceptées. Pour les véhicules de course et de sport automobile qui ont déjà été engagés en compétition, les mesures de sécurité les plus récentes ne sont pas requises, mais ce sont les prescriptions valables à l'époque (exigences minimales) qui doivent être remplies.

Assurances

L'assurance-accidents incluse dans le prix comporte les prestations suivantes: CHF 20'000.- en cas de décès / CHF 50'000.- en cas d'invalidité, les frais de guérison pendant 5 ans.

L'organisateur a par ailleurs contracté une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts occasionnés au circuit et aux tierces personnes (sans véhicules).

Essai sur piste avec instruction à Dijon

Vendredi, 24 juillet 2020

Déclaration du participant

Le/la participant(e) soussigné(e) déclare ce qui suit:

1. J'ai bien lu et compris les informations sur cette page. Je vais respecter entièrement les autres instructions de l'organisateur, de l'instructeur/responsable de l'essai et des personnes compétentes se trouvant au lieu de l'essai.
2. Je confirme que le véhicule que je vais utiliser pendant l'essai se trouve dans un état technique et général irréprochable, qu'il est conforme aux prescriptions relatives au bruit qui sont applicables au lieu de l'essai.
3. Je sais que moi-même et mon véhicule ne sommes pas assurés par l'organisateur de manière étendue contre les risques de participation à l'essai (accident, dégâts matériels, responsabilité civile pour les dégâts causés à des tiers) et que je dois moi-même conclure en temps utile les autres assurances (accident, responsabilité civile, tous risques). Je sais notamment que les assurances tous risques habituelles pour véhicules ne fournissent en règle générale pas de prestations si le dégât sur le véhicule a été occasionné sur un circuit de course ou ailleurs que sur les routes publiques.
4. Je participe à cet essai à mes propres risques et périls. J'accepte notamment que l'ACS, l'instructeur/chef de cours ACS, les autres personnes auxiliaires de l'ACS et le lieu de l'essai n'assument aucune responsabilité contractuelle, extracontractuelle ou découlant d'un autre motif juridique pour les coûts directs et indirects et dégâts (p.ex. dommages personnels, matériels et à la fortune, dommages consécutifs, autres prétentions de tiers) que je pourrais subir ou causer pendant l'essai, respectivement dans le contexte de la participation de l'essai (p.ex. suites d'un accident, dégâts matériels sur le propre véhicule ou sur le véhicules de tiers, autres dommages personnels ou matériels de tiers), indépendamment de l'origine du dommage et qu'une telle responsabilité est expressément et entièrement exclue.

C'est la version allemande qui fait foi.